

CERTIFICAT D'APTITUDE PHYSIQUE DES CANDIDATS
AU TITRE DE CONDUITE DES BATEAUX DE PLAISANCE A MOTEUR
(Décret n° 2007-1167 du 2 août 2007 modifié, Arrêté du 28 septembre 2007 modifié)

**Le présent certificat doit être établi depuis moins de six mois à la date de dépôt du dossier.
Le candidat et le médecin consultant prennent connaissance des dispositions réglementaires figurant au dos**

Réservé au médecin consultant

Je soussigné(e), docteur en médecine,

CRISTALOV Nicolae

Certifie avoir examiné ce jour

Nom : ERAULT

Prénom : Jean-Bastien

Je déclare que l'intéressé(e) :

satisfait ne satisfait pas satisfait sous réserve(s)*
aux conditions d'aptitude physique requises par les textes
en vigueur.

* Si cette case est cochée, les réserves ci-dessous
seront reportées sur le titre de conduite

1. Port d'une correction optique et paire de verres
correcteurs de rechange.
2. Port d'une prothèse auditive.
3. Port d'une prothèse de membre fonctionnellement
satisfaisante.
4. Adaptation du système de commande du moteur et
de la barre pour les handicaps du membre supérieur.
5. Nécessité d'être accompagné d'une tierce personne.

Fait à LAVAL

Le 15/11/2022

Signature et cachet du médecin consultant

Docteur CRISTALOV Nicolae
01 Médecine Générale
CABINET MEDICAL
29 Place de la commune
53000 LAVAL
CONVENTIONNÉ
10/11/25/10/1
CHU 2014 IN SPÉ

53 100299 6 / Le cas échéant, décision finale du médecin des gens de mer

Réservé au candidat

Mme M.

Nom : Erault

Prénom Jean-Bastien

Né(e) le 21/07/1994

A Laval

Adresse :

Numéro Extention

10 rue des CLOUTIERS

Nom de la voie

Logement 28

Code Postal 53810

Localité Changé

• déclare avoir pris connaissance des dispositions
réglementaires concernant les conditions d'aptitude
physique requises pour se présenter à l'examen pour
l'obtention du permis.

• s'engage à respecter les prescriptions particulières qui
sont reportées sur le permis dans le cas d'une aptitude
physique « satisfaisante sous réserve(s) ».

Fait à Changé

Le 15/11/2022

Signature du candidat

Erault